

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

ARRETE TEMPORAIRE N° 634

// N° POL. C.T. / A.T. / 197 / 2011 / 634 //

INTERDICTION DE CIRCULER SUR LE SENTIER RELIANT LA RUE DU CHATEAU D'EAU ET LE CHEMIN RURAL PASSANT DEVANT L'ANCIEN RESERVOIR

Nous, Maire de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS,

- VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes ;
- VU le Décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;
- VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation piétonne sur le sentier reliant la rue du Château d'eau et le chemin rural passant devant l'ancien réservoir, afin de sécuriser les travaux de construction de l'habitation de M. et Mme JOFFRIN.

CONSIDERANT la nécessité d'avertir les usagers du chantier en cours ;

ARRETONS

CHAPITRE I : CIRCULATION

Article 1 : La circulation piétonne est interdite sur le sentier reliant la rue du Château d'eau et le chemin rural passant devant l'ancien réservoir à partir du **28 octobre 2011 pour une durée de six mois.**

CHAPITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES


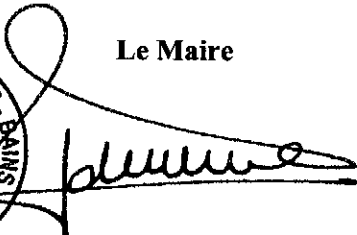
Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par des panneaux de signalisation réglementaires, mis en place par la Commune de Soultz-les-Bains.

Article 2 : Les infractions seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la Loi,

Article 3 : Le Maire et les Adjointes ainsi que la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame le Juge du Tribunal d'Instance de MOLSHEIM ;
- Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie de MOLSHEIM ;
- Monsieur le Chef de Corps de l'Unité Territoriale de MOLSHEIM ;
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de première intervention de Soultz-Les-Bains ;
- Riverains
- Archives et affichage

Fait à SOULTZ-LES-BAINS, le 26 octobre 2011

The seal is circular with the text "MAIRE DE SOULTZ - LES - BAINS" around the top and "Bas - Rhin" at the bottom. In the center, there is a depiction of a castle or town with a star above it.
Le Maire

Guy SCHMITT